



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IME

Question écrite n° 50696

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'insuffisance de places en instituts médico-éducatifs (IME). Ainsi, de nombreux enfants, dont la déficience ne leur permet pas de suivre un cursus scolaire classique, ne reçoivent pas le moindre enseignement faute de places disponibles en établissements spécialisés. Alors même que la scolarité est obligatoire, ces enfants sont donc maintenus à leur domicile ce qui d'une part, les prive d'une réponse adaptée à leur handicap et d'autre part, place parfois les familles dans des situations morales et matérielles extrêmement pénibles. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens précis qu'il entend mettre en oeuvre pour pallier cette pénurie de places en IME et ce, afin que les enfants atteints de déficiences puissent recevoir l'éducation à laquelle ils ont droit.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50696

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8796